

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 29 mai 2026
Date d'affichage 29 mai 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20260605-CM2606-DEL3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2026

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 23
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE CINQ JUIN à dix-huit heures trente,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session extraordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; M. Éric PAPILLON ; Mme Sophie DOLLON ; M. Laurent PHILIBERT ; Mme Céline PELLETIER ; M. Thierry RENVOIZÉ ; Mme Sylvie LEMOINE ; M. Franck POTAUFEUX ; M. Éric VAUJOIE ; M. Dominique MORANCÉ ; M. Lionel COURTEMANCHE ; Mme Olivia GUEUGNOT ; M. Michael LEBLANC ; Mme Caroline LALOIT ; Mme Audrey MAMONTEIL ; Mme Christelle POURCEAU ; Mme Caroline LERAT ; M. Matthieu LEDUC ; Mme Aurélia PARISOT ; Mme Angélique GOURAUD ; M. Sébastien PELLERIN ; M. Alexis GITS.

Excusés :

M. Jean de FONTANGES	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Emmanuel BOIS	(Pouvoir donné à M. Lionel COURTEMANCHE)
Mme Sandra TRASSART ROQUAIN	(Pouvoir donné à Mme Céline PELLETIER)
Mme Stéphanie BRAULT	(Pouvoir donné à Mme Sophie DOLLON)
M. Christophe BISI	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Julie BIBARD	(Pouvoir donnée à Mme Sylvie SEQUEIRA)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

M. Franck POTAUFEUX a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales de 2026

Le Conseil municipal ;

Vu le Code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 26 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune.

Vu le rapport du Maire.

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Thierry RENVOIZE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Matthieu LEDUC et M. Alexis GITS La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les listes déposées et enregistrées :

Nom de la liste : Liste de la Majorité

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance, les modalités de l'élection, ainsi que le nombre de délégués titulaires à élire, soit **15 délégués titulaires**, et le nombre de délégués suppléants à élire, soit **5 délégués suppléants**.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs : 4
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 25

Ont obtenu :

Liste de la Majorité : 25 voix

Proclamation des résultats : Monsieur Didier REVEAU, Maire, a procédé à la proclamation des résultats du scrutin et a déclaré élus en qualité de délégués les candidats figurant sur la liste ayant obtenu des sièges, dans l'ordre de leur présentation et dans la limite du nombre de mandats attribués à ladite liste.

Ainsi sont délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales de 2026 les membres suivants :

DELEGUES
Sylvie SEQUEIRA
Eric PAPILLON
Sophie DOLLON

Laurent PHILIBERT
Céline PELLETIER
Thierry RENVOIZE
Sylvie LEMOINE
Franck POTAUFEUX
Olivia GUEUGNOT
Éric VAUJOIE
Stéphanie BRAULT
Domnique MORANCE
Caroline LALOIT
Lionel COURTEMANCHE
Audrey MAMONTEIL
SUPPLEANTS
Michael LEBLANC
Christelle POURCEAU
Christophe BISI
Julie BIBARD
Matthieu LEDUC

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance
Franck POTAUFEUX



Pour copie conforme

Le Maire
Didier REVEAU



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.